



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **09-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 21 février 2013**

Le vingt et un février deux mille treize, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 14 février 2013

**Nombre de délégués en exercice** : 18      Présents : 12    Votants : 15

**Présents** : V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO ( 2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Secrétaire de Séance** : Valérie BELLE

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : INSERTION-EMPLOI**

**Accompagnement renforcé vers l'emploi- référent RSA : Demande de subvention au Fond social européen 2013 : validation du plan de financement et du projet suite à modifications.**

**Rapporteur** : Yannick BOULARD

**Le Vice-président expose :**

**La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.**

**Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du RSA compétence du Conseil général de l'Isère.**

**Le Conseil général délègue à la MIPE par convention, l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) orientés vers le parcours emploi renforcé. Accompagnement exercé par les référents unique rSa**

**Le conseil général de l'Isère, qui cofinçait les postes de référents RSA sur fonds propres a acté en 2009 un portage par le Fond Social Européen de 50% du cofinancement alloué.**

**Suite à l'augmentation de la subvention allouée par le Conseil général et à la réorganisation de la MIPE suite à des mouvements de personnel, le Cofinancement 2013 est modifié comme suit :**

**Cofinancement plafonné à 51 000 € ( 42 024 auparavant) pour un coût d'action de 116 794, 66 € pour l'année 2013.**

**Cette mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA ( ex ALI) fait donc l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qu'il convient aujourd'hui de valider.**

**Contexte :**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 donne aux Départements la responsabilité de la mise en œuvre du rSa, et ainsi de l'orientation des allocataires du rSa soumis à droits et devoirs selon l'article L 262-28 du CASF.

L'objectif principal du Conseil général de l'Isère est le retour à l'emploi durable de ces allocataires afin de leur permettre une vie autonome. Pour ce faire, il sollicite ses partenaires (notamment **Pôle emploi, les collectivités locales, les associations, ...**), dont le SIRD au travers de sa Maison Intercommunale pour l'emploi, dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi, moyen primordial pour atteindre cet objectif énoncé dans la Convention d'Orientation du RSA.

**Objectif visé :** accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA, par l'action des référents de parcours RSA ( Ex ALI) sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

**Architecture de l'opération :** le CGI propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, l'allocataire sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération, LA MIPE ( Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 2.55 ETP de référents Parcours RSA dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent dossier de subvention correspond à la prise en charge financière par le Conseil général de l'Isère des 2.55 ETP de postes de référents RSA plafonnée à

51 000 € dont 50% sont cofinancés par le FSE. Le reste de l'action, soit 56,33%, étant financés par le SIRD sur ces fonds propres.

	<b>Budget 2013</b>
CGI	25 500
FSE	25 500
SIRD	65 794,66
<b>TOTAL</b>	<b>116 794,66</b>

**Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI (REFERENT PARCOURS RSA)**

Années / Exercices	2013	
	€	%
<b>Postes de dépenses</b>		
<b>Dépenses directes (1+2+3+4)</b>	97 328,88 €	83,33%
1. Personnel	97 328,88 €	83,33%
2. Fonctionnement		
3. Prestations externes		
4. Liées aux participants		
<b>5. Dépenses indirectes de fonctionnement</b>	19 465,78	16.67%
<b>6. Dépenses en nature</b>		
<b>Dépenses totales</b>	<b>116 794,66 €</b>	<b>100%</b>

Après débat, il convient de valider Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA ( ex ALI) faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) ainsi que le budget prévisionnel 2013

**Le comité syndical,**

↳ **VALIDE** le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA de la MIPE,

↳ **VALIDE** le budget prévisionnel 2013 modifié de l'opération.

↳ **VALIDE** la demande de subvention auprès du FSE

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président,  
**Christian COIGNÉ**

